

## AVIS

Réf. :RUR.17.074.AV-Nature  
Date d'approbation : 15/12/2017

### DONNEES INTRODUCTIVES

<u>Type de dossier :</u>	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
<u>Demandeur :</u>	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
<u>Date de réception de la demande et références :</u>	29/11/2017 – DNF/DN/SL/SD/Sorties 2017 : 26109
<u>Délai de remise d'avis :</u>	45 jours
<u>Référence légale :</u>	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
<u>Préparation de l'avis :</u>	Pôle Ruralité – Section Nature

### INTITULE DE LA DEMANDE D'AVIS

Demande de dérogation émanant de Monsieur André BOUCHAT pour le compte de l'Administration communale de Marche-en-Famenne concernant la destruction d'un barrage de castors à Marche-en-Famenne (Ru de Basèque) en vue de prévenir le risque de chute d'arbres sur une ligne électrique.

### AVIS

Réuni ce 15 décembre 2017, le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a examiné le dossier repris sous rubrique et a **accepté** que soit accordée la dérogation demandée en ce qui concerne la destruction du barrage posant problème. Cette mesure devrait toutefois s'accompagner d'une protection des arbres (manchons) en bordure de voirie pour éviter leur chute sur la route ainsi que sur la ligne électrique, comme relevé dans le rapport de visite du DNF du 13 novembre 2017.